



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/43/SC.2/L.1
14 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-troisième session
Genève, 7 octobre 1996

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION II

Rapporteur : M. Petko Baev (Bulgarie)

INTRODUCTION - POINTS 6, 7 ET 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Orateurs : Secrétariat de la CNUCED
Maroc (Groupe africain)
Argentine (Groupe latino-américain et caraïbe)
Philippines (Groupe asiatique)
Chine

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 25 octobre 1996** à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656 ou 5655

INTRODUCTION

1. A sa 875ème séance plénière (séance d'ouverture), le 7 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement a décidé de constituer un comité de session plénier chargé d'examiner les points ci-après et de faire rapport à leur sujet :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED" (point 6 de l'ordre du jour);

"Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant : amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED" (point 7 b) de l'ordre du jour);

"Politique de publication de la CNUCED" (point 10 de l'ordre du jour);

"Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes" (point 10 de l'ordre du jour).

2. A sa première séance et à la reprise de cette séance, le 7 octobre 1996, le Comité de session II a élu M. Markus Kummer (Suisse) président et M. Petko Baev (Bulgarie) vice-président/rapporteur.

3. Au cours de la session du Conseil, le Comité de session II a tenu ... séances formelles et ... séances informelles.

Chapitre I

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

(Point 6 de l'ordre du jour)

4. Pour l'examen de ce point, le Comité de session II était saisi de la documentation ci-après :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED - rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/43/7).

5. En présentant ce point, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que c'était la première fois que le Conseil réalisait lui-même l'examen ordinaire des activités de coopération technique, ce qui témoignait de l'importance accordée à cette question à la neuvième session de la Conférence. Le niveau des dépenses de coopération technique de la CNUCED était resté à peu près constant au cours des quelques dernières années, tendance qui devrait se poursuivre en 1997. Le financement du PNUD avait diminué, ce qui avait été compensé par un accroissement des contributions aux fonds d'affectation spéciale. La part des dépenses consacrées aux PMA avait diminué, tandis que celle des pays en transition avait augmenté. Le représentant a suggéré que les débats portent avant tout sur les questions découlant de la neuvième session de la Conférence (chap. III et IV du document TD/B/43/7), plutôt que sur un examen programme par programme, qui pourrait être réalisé par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme selon des modalités à définir.

6. Le représentant du Maroc, parlant au nom du Groupe africain, a noté avec préoccupation qu'au cours des quatre dernières années la part de la coopération technique consacrée aux PMA et à l'Afrique avait diminué. Si cet état de fait n'était pas dû à une action délibérée du secrétariat, celui-ci devrait néanmoins prendre des mesures plus énergiques pour remédier à cette évolution négative. Le Groupe africain avait également noté la diminution du financement du PNUD en Afrique, ainsi que le nombre relativement réduit de projets de pays par rapport aux projets régionaux; il considérait à cet égard que les projets de pays avaient des incidences plus immédiates et plus concrètes.

7. Tout en se félicitant de l'accroissement de la part de la coopération technique représentée par l'infrastructure de services et l'efficacité commerciale, ainsi que des tendances positives qui se maintenaient concernant l'interdépendance globale, y compris la gestion de la dette, le Groupe

africain se déclarait préoccupé par l'affaiblissement des programmes relatifs aux produits de base, à la science et à la technologie et à la coopération économique entre pays en développement. L'investissement et la politique de concurrence devraient également bénéficier d'une attention particulière.

8. Le Groupe africain attachait un grand intérêt au programme intégré CNUCED/OMC/CCI pour l'Afrique sur le suivi du Cycle d'Uruguay. A cet égard, et dans le contexte de la coopération interorganisations, la crainte d'un chevauchement d'activités ne devait pas étouffer les initiatives, et il faudrait viser, à travers des mesures de coordination, à instaurer la complémentarité nécessaire tout en évitant l'immobilité.

9. En matière d'évaluation de projets, le Groupe africain souscrivait à la nécessité de définir des objectifs précis lors de l'élaboration d'un projet. Concernant la mobilisation des ressources, il se félicitait de l'accroissement du financement provenant de la Commission européenne et d'autres contributeurs aux fonds d'affectation spéciale, mais s'inquiétait de la diminution du financement du PNUD. Il fallait espérer que cette diminution serait enrayée et que l'on parviendrait à la transparence et à l'adéquation du financement demandées dans les paragraphes 95 et 96 du "Partenariat pour la croissance et le développement".

10. Le Groupe africain accordait une importance particulière à la cohérence entre les travaux analytiques et les activités opérationnelles de la CNUCED. Celles-ci devraient être déterminées en fonction des priorités fixées par la Conférence à sa neuvième session et par le mécanisme intergouvernemental, et une partie du budget ordinaire devrait y être affectée de façon à en assurer la prévisibilité. Concernant le plan triennal, le problème des ressources pourrait être résolu par le recours à des chiffres indicatifs de planification sur trois ans, les demandes étant évaluées au moyen de questionnaires adressés aux bénéficiaires et de missions d'évaluation des besoins. Enfin, le Groupe africain souscrivait aux propos du Secrétaire général relatifs au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA. Des engagements de la part de donateurs et de tous les Etats membres, selon leurs moyens, devraient permettre à ce fonds de réaliser ses objectifs.

11. Le représentant de l'Argentine, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, a dit que la coopération technique était par nature universelle et qu'elle devait profiter à tous les pays en développement, en tenant compte de la priorité accordée à certains programmes, tels que ceux concernant les PMA.

Dans ce contexte, le Groupe latino-américain et caraïbe s'inquiétait de ce que durant les années 1992 à 1995, la part des dépenses de coopération technique en Amérique latine et dans les Caraïbes - comme la part de l'Asie et du Pacifique et celle de l'Afrique - ait diminué, alors que la part des dépenses en Europe avait été multipliée par 12 et plus. Les pays latino-américains et caraïbes avaient plus que jamais besoin d'une coopération technique pour se préparer à la mondialisation et en tirer profit.

12. Le Groupe soutenait les activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier les programmes sur la gestion de la dette (SYGADE), EMPRETEC 21 et SYDONIA. Ces programmes devaient être poursuivis et être financés sur le budget ordinaire de façon à bénéficier d'une assise solide au secrétariat.

13. Pour obtenir un tableau complet de la situation relative aux ressources du secrétariat de la CNUCED pour la coopération technique et être en mesure de faire des suggestions concernant la politique de coopération technique et son application, le Groupe latino-américain et caraïbe demandait au secrétariat de lui fournir des renseignements sur les points suivants : nombre de fonctionnaires (administrateurs et agents des services généraux) affectés aux programmes de coopération technique, avec leur nom et leur grade; personnel rémunéré sur le budget ordinaire; personnel rémunéré sur des ressources extrabudgétaires; proportion des frais généraux redistribués à la Division réalisant un programme; et nombre et méthode de financement des consultants travaillant pour la coopération technique.

14. Enfin, le porte-parole a dit que son groupe soutenait le programme relatif à l'efficacité commerciale. Le réseau mondial de pôles commerciaux aiderait les pays en développement à élargir leur participation au commerce international et leur accès à l'information commerciale.

15. Le représentant des **Philippines**, parlant du **Groupe asiatique**, a regretté que le calendrier n'ait pas permis au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de se réunir pour réaliser un examen approfondi des activités de coopération technique de la CNUCED. Comme il avait été déclaré à la neuvième session de la Conférence, ces activités étaient un complément essentiel des travaux d'analyse et des débats de l'institution. Parmi les activités qui étaient particulièrement appréciées, il a cité les programmes suivants : SYDONIA, TRAINMAR, SYGADE, FORINVEST, EMPRETEC et TRAINS.

Les séminaires et les ateliers organisés sur le suivi du Cycle d'Uruguay avaient aussi été particulièrement utiles.

16. A sa neuvième session, la Conférence avait pris des décisions importantes concernant la coopération technique, qui devaient être mises en oeuvre. Si tous les programmes poursuivis en 1995 relevaient bien des priorités fixées à Midrand, certains domaines considérés comme prioritaires - tels que la diversification dans le secteur des produits de base et les questions relatives au nouvel environnement commercial mondial - étaient à peine concernés par les programmes en cours.

17. La diminution du financement du PNUD était préoccupante. L'accroissement des contributions des pays et des organismes aux fonds d'affectation spéciale était certes apprécié, mais cela entraînait un surcroît de travail administratif et influait sur la répartition des dépenses, par exemple entre les différentes régions. Des ressources accrues devaient être dégagées à l'appui de la coopération technique de la CNUCED, et il fallait persuader le PNUD qu'un développement humain durable pouvait être encouragé par plus de commerce et d'investissement. Le Groupe asiatique espérait que le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA serait créé aussitôt que possible, et il demandait instamment aux pays donateurs de contribuer généreusement à ce fonds. Les pays donateurs devraient aussi être encouragés à détacher des experts associés auprès de la CNUCED, y compris des experts recrutés dans les pays en développement.

18. Les programmes et projets de coopération technique devraient être assortis d'objectifs concrets et être évalués du point de vue de leurs incidences sur le renforcement des capacités. La CNUCED devrait également intensifier sa coopération avec d'autres institutions internationales de façon à créer davantage de synergies et à éviter les chevauchements d'activités.

19. Il fallait renforcer les liens entre la coopération technique et l'analyse des politiques. Les commissions auraient un rôle important à jouer dans l'efficacité et la pertinence de la coopération technique. Les modalités d'un plan indicatif de coopération technique pourraient être examinées par le Groupe de travail dans le contexte de son examen du budget-programme. L'établissement d'une programmation triennale continue des activités de coopération technique pourrait commencer par une définition des priorités. Enfin, un programme de coopération technique renforcé témoignerait de l'utilité de la CNUCED dans la recherche de solutions aux problèmes pratiques de commerce et de développement.

20. Le représentant de la **Chine** a dit que la coopération technique de la CNUCED avait activement contribué au développement des pays en développement. Toutefois, la demande croissante de coopération ne pouvait être satisfaite en raison du manque de ressources financières. Il a en particulier noté la diminution des ressources fournies par le PNUD à la CNUCED, et a demandé aux donateurs et aux organisations internationales de maintenir et d'accroître leur soutien financier.

21. Il a observé que la part des activités concernant les pays en développement, en particulier les PMA, avait diminué et a suggéré que les demandes des pays en développement bénéficient de la plus haute priorité et qu'un meilleur équilibre soit établi entre les régions. Les objectifs et les principes énoncés au paragraphe 95 du "Partenariat pour la croissance et le développement" devraient être pleinement appliqués. Les problèmes étant de plus en plus intersectoriels dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation, la CNUCED devrait intensifier sa coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OMC et le CCI.

22. La Chine a remercié la CNUCED de sa coopération technique, qui avait beaucoup contribué aux réformes, à l'ouverture et au développement économique du pays. La coopération technique était l'une des grandes responsabilités de la CNUCED, et elle devait être renforcée et améliorée. Le représentant était convaincu que tous les Etats membres et toutes les organisations internationales fourniraient un appui approprié à cet égard.

Séances informelles

23. Le Comité de session II a poursuivi l'examen de ce point en séance informelle.

Chapitre II

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL A LA SUITE DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE ET DECOULANT DE RAPPORTS ET ACTIVITES DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'AUTRES ORGANES OU S'Y RAPPORTANT

(Point 7 de l'ordre du jour)

Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

24. Pour l'examen de ce point, le Comité de session II était saisi du document ci-après :

"Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED - Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/43/CRP.3).

25. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la question de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED avait été abordée au cours des consultations que le Bureau du Conseil du commerce et du développement avait récemment tenues. Suite à la décision prise à cette occasion, le secrétariat de la CNUCED avait établi un document de séance exposant les opinions exprimées au cours desdites consultations et présentant diverses options possibles (TD/B/43/CRP.3).

Séances informelles

26. Le Comité de session II a poursuivi l'examen de ce point en séance informelle.

Chapitre III

QUESTIONS DIVERSES

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Examen de la politique de publication de la CNUCED

27. Pour l'examen de ce point, le Comité de session II était saisi du document ci-après :

"Examen de la politique de publication de la CNUCED - Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/43/CRP.4).

28. En présentant le point, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que l'examen par le Conseil de la politique de publication de la CNUCED découlait du paragraphe 107 a) du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377). Il a par ailleurs précisé que l'Assemblée générale examinerait la politique de publication du Secrétariat de l'ONU dans son ensemble à sa cinquante et unième session, et que la question des publications était également abordée dans le cadre de l'examen de l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat décidé par le Secrétaire général de l'ONU au début de l'année.

29. Comme indiqué dans le document TD/B/43/CRP.4, le Secrétaire général de la CNUCED avait désigné une équipe spéciale chargée d'étudier tous les aspects de la politique et des pratiques de la CNUCED concernant les publications. Etant donné qu'elle aurait besoin d'un certain temps pour mener à bien ses travaux et qu'elle devrait, de toute manière, attendre que l'Assemblée générale ait réalisé son propre examen en décembre 1996, l'équipe spéciale ne remettrait son rapport au Secrétaire général de la CNUCED qu'en mars 1997. L'examen proposé à la présente session devait donc être considéré comme une première étape, et le secrétariat souhaitait que le Conseil lui fournisse des directives et approuve la démarche exposée dans le document TD/B/43/CRP.4.

Séances informelles

30. Le Comité de session II a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour en séance informelle.

B. Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes

31. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat de la CNUCED a déclaré que le Secrétaire général de la CNUCED accordait la plus haute priorité à la question de la coordination et de la coopération avec

d'autres organisations et que les principes qui régissaient cette coopération étaient le souci d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies. A cette fin, le Secrétaire général prônait une interaction entre le sommet et la base, avec à la fois des réunions entre chefs de secrétariat et le maintien de contacts au niveau opérationnel, ce qui avait permis d'arriver à un degré élevé de coopération et de confiance.

32. Le secrétariat de la CNUCED s'est efforcé de présenter, en matière de coopération avec d'autres organisations, des informations complètes tout en privilégiant les aspects pertinents et utiles. Il convenait de faire état en particulier de la coopération suivie que la CNUCED entretenait avec la Banque mondiale, l'OMC, l'ONUDI, le CCI, l'OCDE, le Fonds commun pour les produits de base et d'autres organes du Secrétariat de l'ONU, notamment les commissions régionales. Si des progrès notables avaient été réalisés, il restait néanmoins encore beaucoup à faire.

Séances informelles

33. Le Comité de session II a poursuivi l'examen de ce point en séance informelle.
